



## Lycée Général Jules Michelet

Internat d'excellence

 Rue du stade  
65300 LANNEMEZAN (65)

### — Parcours

#### • Bac général

8 enseignements de Spécialité en 1<sup>re</sup> et Terminale : Humanités, Histoire-Géo, SES, Mathématiques, Physique-Chimie, SVT, Anglais, Espagnol

6 Options de la 2<sup>de</sup> à la Terminale : programme DISPO, Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA), Occitan, Latin, Section Européenne, option EPS montagne (sections ski/snow/APPN)

3 Options en Terminale : Maths expertes, Maths complémentaires, Droit et grands enjeux du monde contemporains



### — Présentation

Le lycée général Jules Michelet accueille 450 élèves environ allant de la 2<sup>de</sup> à la Terminale. Il se situe à Lannemezan sur un plateau situé à 600m d'altitude aux pieds des Pyrénées, proche des pistes de ski, d'installations sportives et du centre-ville.

### — Un projet éducatif et pédagogique

#### → S'accomplir

- Recherche de l'épanouissement personnel par la richesse de l'offre de formation et les nombreuses options
- Utilisation des nouvelles technologies (lycée numérique)
- Internat d'excellence à coloration olympique
- Formation aux 1<sup>er</sup> secours

#### → S'épanouir

- Les Pyrénées comme salle de classe : 1 option EPS montagne avec 3 sections sportives (ski/snow/APPN), passage du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA), formation qualifiante autour des métiers du tourisme de montagne
- Séjours linguistiques, sportifs et culturels
- Spectacles vivants : théâtre, danse, opéra

#### → Réussir

- Aménagements horaires pour les élèves des sections
- Taux de réussite au bac élevé
- Mise en place du projet DISPO

## — Modalités d'hébergement attractives et sécurisantes

### Des infrastructures adaptées au projet

112 places	Mini campus : site clos et sécurisé	Mixité des publics : scolarité, sociale	Politique tarifaire et sociale
Chambres de 2 à 4 avec salles de bain modernes	Ordinateurs à disposition et wifi	Espace détente (TV, salle de musculation, tennis de table...)	Accueil des personnes à mobilité réduite (ascenseur, mobilier)



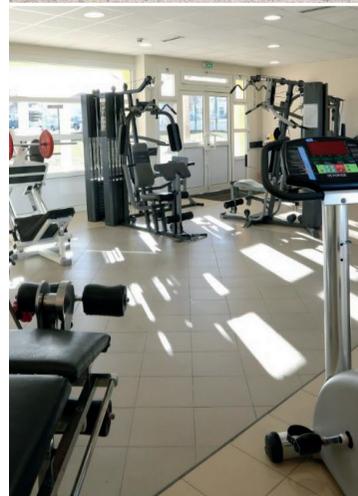
### Autres points forts :

- internat neuf
- installations sportives proches de l'établissement (gymnase, stade, skate park)
- cadre et ambiance propice au travail (différents espaces et ressources favorisant le travail personnel)
- activités culturelles, artistiques et sportives en soirée
- accompagnement aux devoirs
- développement de la socialisation (élèves venant d'horizon très différents), priorité au bien-être



## — Équipe éducative dédiée à l'internat

- 2 CPE
- AED
- Enseignants volontaires



## — Un projet fondateur

L'internat répond à des besoins et des centres d'intérêt : les activités sportives tournées vers la montagne mais aussi l'ambition scolaire, la préparation aux examens, la culture, les langues, les usages du numérique...

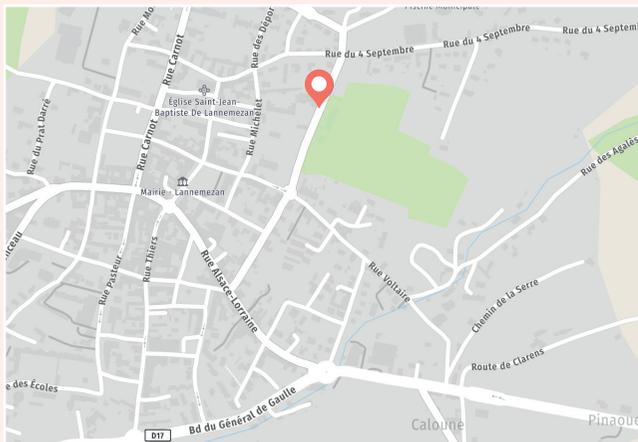
- Offre sportive autour de la montagne très riche : option EPS montagne (3 sections sportives), BIA, ouverture aux métiers de la montagne (sport et tourisme) avec possibilité de passer des diplômes fédéraux
- Aide aux devoirs avec un dispositif Devoirs Faits, tutorats...
- Nombreux échanges avec les lycées espagnols
- Lien très étroit avec les partenaires de la montagne (parc national des Pyrénées, stations de ski des vallées d'Aure et du Luron, secours en montagne) et le STAPS
- Un climat paisible favorable aux apprentissages
- Bien vivre à l'internat : nutrition, sommeil, santé, activité physique, diététique...





## — Modalités pratiques

→ Lycée général Jules Michelet  
Rue du stade  
65303 LANNEMEZAN



### Renseignements et inscription :

Tél : 05 62 98 00 29

Mél : 0650012k@ac-toulouse.fr

<https://citescolaire-lannemezan.mon-ent-occitanie.fr/lycee-michelet/>



Une prime à l'internat est attribuée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat, en collège, en lycée ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA). Strictement liée au statut d'élève boursier, cette prime est progressive et est attribuée en fonction de l'échelon de bourse dont bénéficie l'élève interne. Fixé par l'arrêté du 13 juillet 2021, le montant de cette aide est compris entre 327 et 672 euros depuis la rentrée 2021-2022.